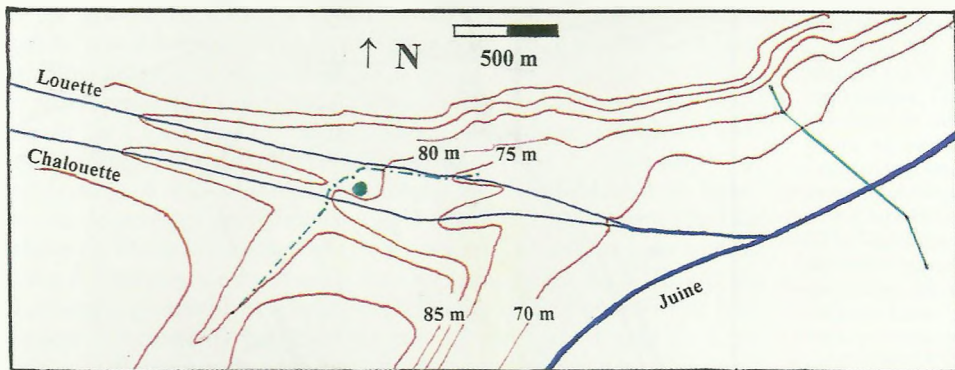


## Séquences d'urbanisation du IV<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle

Les différents cours d'eau qui arrosent Étampes et sa vallée ont des cours forcés. Pourquoi a-t-on procédé à ces « canalisations » ? S'agissait-il de ménager des chutes destinées à mouvoir les roues des moulins, ou ces détournements étaient-ils destinés à renforcer l'enceinte fortifiée de la ville ? Il est impossible de trancher.

### *Un site aménagé de bonne heure*

Les cartes antérieures aux travaux récents qui ont modifié la topographie (déviation de la R.N. 20, aménagement du plan d'eau et de la base de loisirs, constructions diverses) donnent une altitude de 66 m au point de division en deux lits du Juine-teau, en amont de Saint-Pierre. Ce point correspond au centre de la vallée et à l'ancien lit de la Juine. Le ruisseau de la Filière, que l'on suit sur les anciennes cartes depuis la villa Bressault (ancien moulin de l'Hospice), correspond au cours normal de la Louette. Par contre, en amont, la Louette et la Chalouette sont tassées au flanc du coteau depuis Châlo-Saint-Mars et, juste avant Saint-Martin, une anomalie apparaît sous la forme d'un talus légèrement supérieur à 85 m, qui dépasse de peu le niveau des deux rivières et s'allonge au milieu de la vallée jusqu'au-delà



Le site d'Étampes avant le détournement des rivières. Noter le cours naturel des rivières : à Saint-Martin, les échancrures des courbes de niveau sont dues à l'érosion causée naturellement par la Louette et la Chalouette. La Louette coule à l'emplacement de l'actuelle rue Saint-Martin.

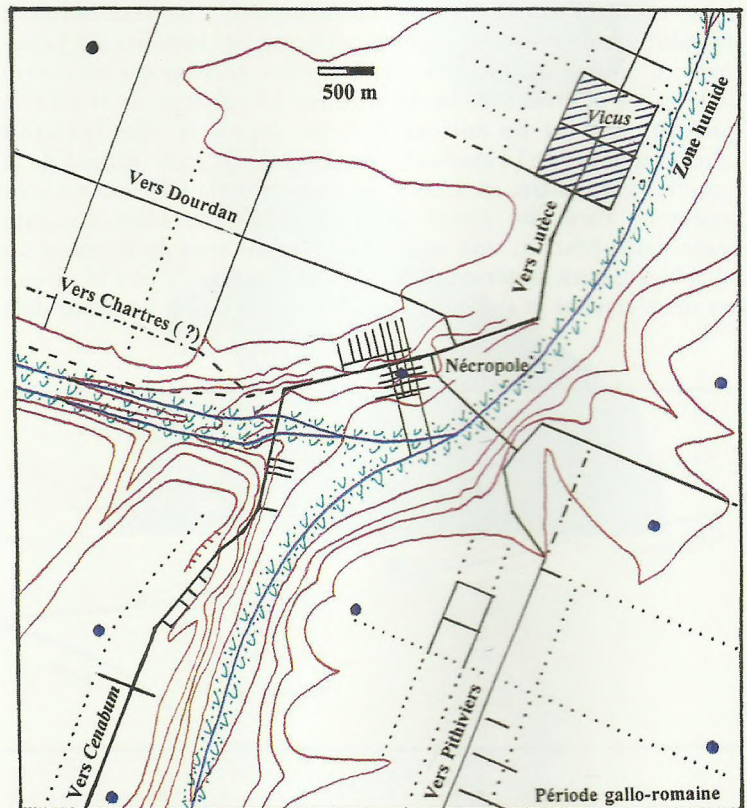
de la gare actuelle. Là où les lois naturelles creusent des cavités, nous avons une bosse...

C'est l'histoire géologique qui explique la présence de ce talus. Il y a environ 10 000 ans, lors de la débâcle glaciaire, les deux rivières formaient un seul bras puissant assurant le débâclement de sa vallée. Actuellement, les deux ruisseaux seraient bien incapables de creuser une vallée d'une largeur de 1 km et d'une profondeur de 60 m en moins de 10 000 ans, même en unissant leurs forces. Avec la fin de la débâcle, la Louette et la Chalouette sont en effet réduites à de simples ruisseaux, souvent tellement affaiblis qu'ils ne confluent même plus. C'est la cause des indentations des courbes de niveau des 75 m et des 80 m à Saint-Martin<sup>121</sup>. Il suffisait donc de travaux relativement mineurs pour séparer efficacement les deux rivières. Quand ce fut fait, on disposa de meilleures assises pour fonder les moulins. Ce détournement n'intervient sans doute pas avant le haut Moyen Âge car, si la technique romaine<sup>122</sup> connaissait les moulins, dans la région, on l'a vu, la mouture fut longtemps réalisée à l'aide de meules à bras ou mues par des animaux. Le climat du Bas Empire étant plus humide que le climat actuel, il est possible sinon probable que les deux ruisseaux confluaient parfois et débordaient fréquemment, ce qui rendait problématique

121. Presque jusqu'à l'église, le tracé de la rue Saint-Martin correspond assez exactement à l'ancien cours de la Louette.

122. Vitruve Marius, *De l'architecture*, Traduction de Charles Perrault, Paris, Errance, 1999, p. 143-144.

Le site d'Étampes pendant les cinq premiers siècles de notre ère. Les reliques de la cadastration sont observables sur le cadastre de 1809. Quatre chemins déterminent encore une maille d'un quart de mille romain au sud-est de Saint-Pierre. Dans la descente à Saint-Martin, la cadastration s'adapte au relief. Sur le vicus et le plateau, les reliques de cadastration romaine sont en pointillés.



l'occupation du site actuel de l'église Saint-Martin, où Dom Fleureau imagine pourtant un lieu de culte dès Clovis I<sup>er</sup> ; les détournements ont pu aussi tendre à limiter ce risque d'inondation.

Le site d'Étampes était un carrefour. La voie secondaire Étampes-Allaines rejoignait la voie Orléans-Lutèce au nord-ouest de la gare Saint-Martin ; vers Saint-Basile, une voie secondaire — l'actuelle rue de la République — se dirigeait vers Pithiviers par Saint-Pierre ; au droit de l'actuel « Petit Caporal », une voie se détachait vers Dourdan : il ne s'agit pas forcément de l'axe principal, qui pourrait partir seulement du *vicus* (actuelle route de Brières-les-Scellés). Léon Marquis<sup>o</sup> se trompe lorsqu'il place la voie Orléans-Lutèce à l'emplacement des rues Evezard, de la Tannerie et de la Roche Plate. Les travaux entrepris dans ces deux dernières rues ont permis d'observer, de haut en bas : la chaussée moderne, un niveau de pavé, puis un niveau de voirie non pavée<sup>123</sup> reposant sur les sables de Vauroux : rien n'atteste la présence d'une voie romaine importante.

Il existait des *villae* sur le plateau ou à flanc de coteau, ainsi qu'un établissement vers la rue Saint-Antoine et une nécropole à l'emplacement de Notre-Dame. Puis au niveau de l'actuelle zone industrielle, on rencontrait le *vicus*.

### *Les étapes de l'urbanisation*

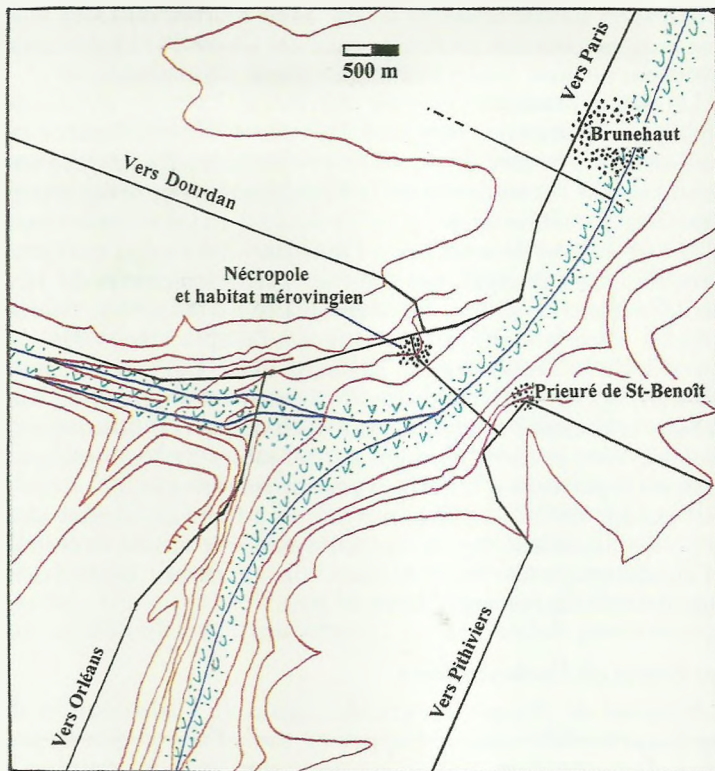
Essayons de dégager les grandes lignes de l'urbanisation du site jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Rappelons tout d'abord que la présence d'un *oppidum* gaulois est une pure légende, puisque le « retranchement » imaginé par le docteur Bourgeois correspond en réalité à l'ancien cours de la Louette. De son côté, Dom Fleureau, aveuglé par la consécration de l'église à l'évangéliste des Gaules, n'a pas songé à placer les premiers éléments d'urbanisation dans le *vicus*, à Brunehaut, où l'on pouvait pourtant encore voir au XVII<sup>e</sup> siècle la présence de vestiges romains, dont une « tour »<sup>124</sup>. Malgré l'absence de restes clairement mérovingiens ou carolingiens parmi les tessons recueillis lors de la fouille partielle du *vicus*, la présence de bâtiments gallo-romains en élévation jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle suggère une occupation tardive de certains bâtiments. On pourrait objecter que la présence d'un site de La Tène et d'un *vicus* au nord d'Étampes n'empêche pas théoriquement la présence d'un autre site de La Tène et d'un autre *vicus* au sud. Pour le *vicus*, nous sommes formels, c'est impossible ! Les prospections du sud de l'Essonne, du Loiret et de l'Eure-et-Loir montrent qu'entre deux *vici* situés sur une même voie romaine, l'écart est toujours de 7 ou 14 km. Or, seulement 4 km séparent Brunehaut de Saint-Martin et l'absence de vestiges persiste à ce jour à Saint-Martin, ce qui rend la thèse de Dom Fleureau difficile à soutenir. D'autant plus que la ville d'Étampes n'est pas mentionnée avant la fin du VIII<sup>e</sup> siècle. Les seules preuves historiques et archéologiques d'occupation humaine concernent, vers 640, le prieuré de Saint-Pierre<sup>125</sup>. Des *villae* et hameaux se sont sans doute installés un peu plus tard sur le plateau et à flanc de coteau, à proximité des anciens sites romains. Il ne faut pas non plus exclure la présence d'une auberge à Saint-Martin, au carrefour de la voie Paris-Orléans et de

123. Sur la voirie la plus ancienne, nous avons recueilli par trois fois un tesson du XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle attestant un trafic médiéval, mais ce niveau unique, l'absence de recharge et l'absence de micro-vestiges gallo-romains ne militent pas en faveur de l'existence d'une voie romaine relativement importante.

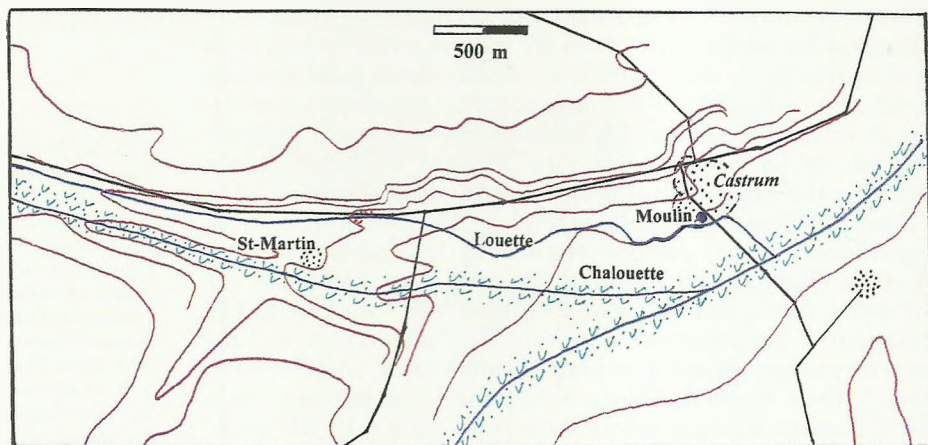
124. Dom Fleureau, p. 7-8, p. 16.

125. Testament de Leodebaldus, abbé de Saint-Aignan d'Orléans, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, publié par Maurice Prou et Alexandre Vidier, Paris, Picard, 1900-1937, 2 t., t.1, p. 6 ; Dom Fleureau, p. 22. Par recoupement avec les données postérieures, il est établi que cette fondation correspond au prieuré étampois.

Le site d'Étampes vers 650. Une pré-urbanisation s'effectue à Saint-Pierre (prieuré de Saint-Benoît sur Loire), sur le site futur de Notre-Dame subsistent les restes de la nécropole et éventuellement quelques habitations, le *vicus* est encore probablement habité.

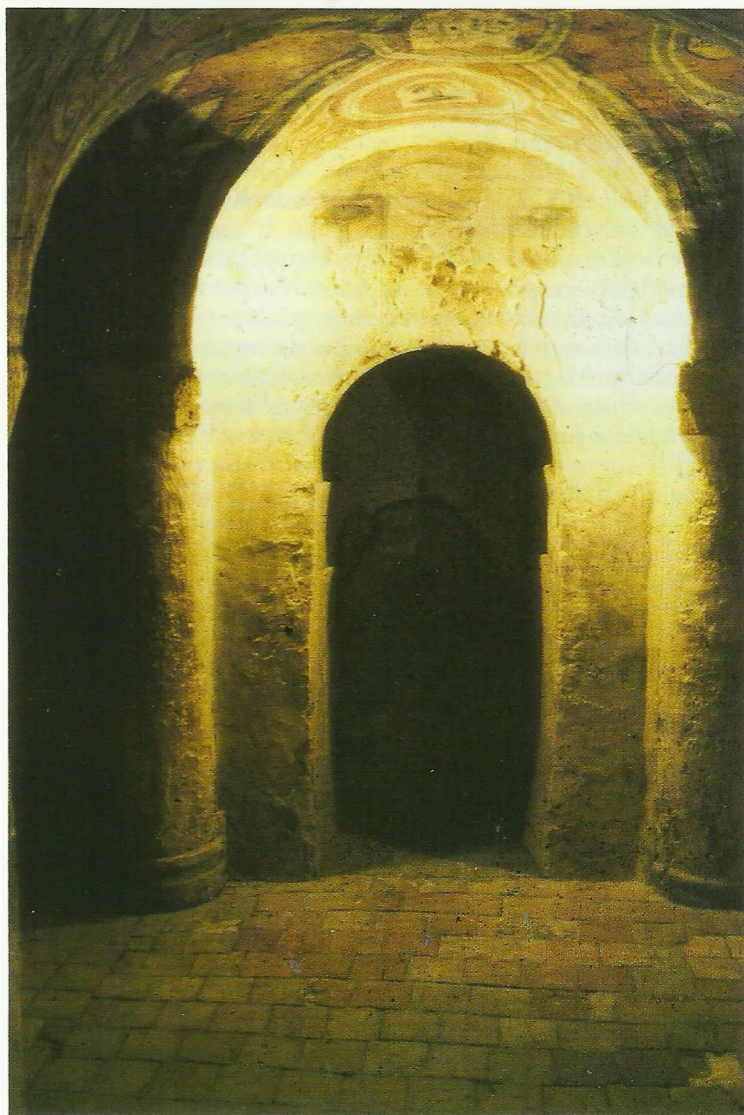


Zone d'habitat ☼

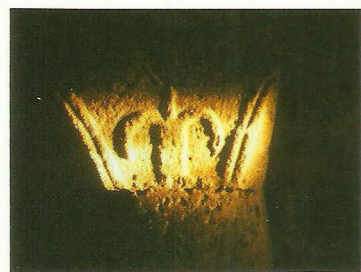


Zone d'habitat ☼

Le site d'Étampes vers 930. La Louette est détournée près de la voie Étampes-Allaines. Le *castrum* attesté par les monnaies de Raoul est partiellement protégé par le détournement de la Louette. Cette rivière doit animer au moins un moulin dans le *castrum*. Selon l'usage bénédictin, un moulin existe aussi probablement au voisinage du prieuré. Noyaux pré-urbains possibles en pointillés.



La « crypte » de Notre-Dame du Fort (église primitive Sainte-Marie du XI<sup>e</sup> siècle).



Notre-Dame du Fort, fleur de lys sur un chapiteau de la « crypte ».

la voie secondaire menant à Chartres et Allaines par la vallée de la Chalouette.

Un matériel résiduel abondant découvert à l'emplacement du palais du Séjour permet d'envisager la présence d'un site romain à proximité ; par ailleurs, rappelons qu'une nécropole de la fin du IV<sup>e</sup> siècle a été signalée vers 1880 aux alentours de Notre-Dame<sup>126</sup> : lors de travaux entrepris dans la collégiale au milieu des années 1960, des sarcophages en plâtre furent repérés, ce qui conforte l'idée qu'un cimetière mérovingien a bien existé sur ce

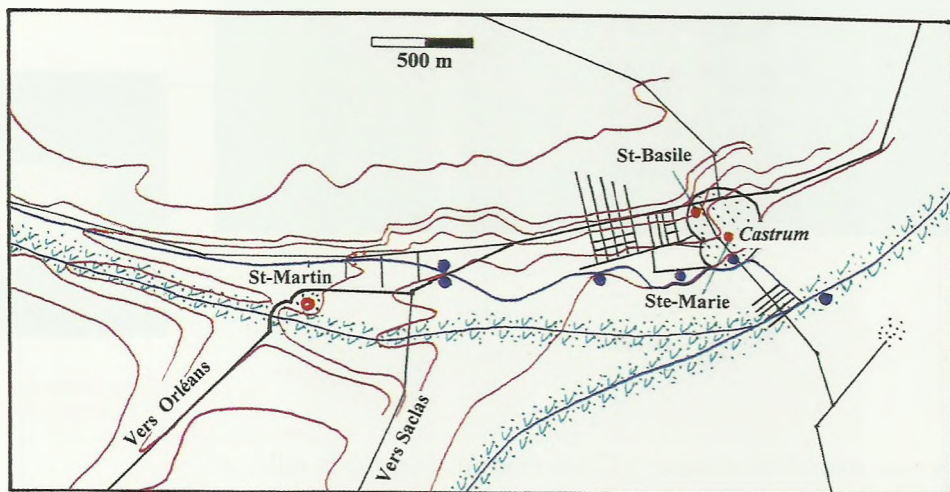
126. Böhme Hans Werner, *Germanische Grabfunde des 4 bis 5 Jahrhunderts zwischen unterer Elbe und Loire*. München, Beck, 1974, 2 t.

127. Duplessis Jean, « Le monnayage du roi Raoul en Orléanais », *Bull. SHAO*, 1978, p. 115-124; Jean Duplessis, « Denier d'Étampes de Raoul inédit », *Bull. SFM.*, 1978, p. 333-334.

128. Helgaud écrit : *fecit monasterium sancte Marie in Stampensis castrum* ; *item, in ipso castrum ecclesiam unam in palatio* et *Stampis castrum regina Constantia palatium construxerat nobile, simul cum oratorio* : « Il construisit l'église Sainte-Marie dans le *castrum* d'Étampes et de même dans le *castrum* une autre église dans le palais... La reine Constance avait fait construire un palais au *castrum* d'Étampes ainsi qu'un oratoire ». S'agit-il du même palais ? Actuellement, ni les données de terrain ni les sources ne permettent d'être absolument affirmatif. Helgaud de Fleury, *Vie du roi Robert*, Robert-Henri Bautier et Gillette Labory, Paris, CNRS, 1960, p. 63.

129. Soehné Frédéric, *Catalogue des actes de Henri premier*, Paris, Champion, 1907, p. 76-78 : confirmation de la fondation de l'église Sainte-Marie par Robert le Pieux, diplôme de 1046 ; Dom Fleureau, p. 292-294.

site. Si les Gallo-romains établissaient leurs nécropoles loin des habitats, on enterrait à proximité des maisons pendant le haut Moyen Âge, et dès le VI<sup>e</sup> siècle on peut supposer la présence d'un habitat temporaire à proximité de Notre-Dame. Peut-être même existait-il vers 930 un *castrum* à Étampes ? C'est ce qui paraît établi grâce aux monnaies<sup>127</sup> de Raoul portant la légende STAPAS CASTRII. La « Vie » de Robert le Pieux par Helgaud<sup>128</sup> et le diplôme<sup>129</sup> de Henri I<sup>er</sup> confirmant la création de l'église Sainte-Marie (Notre-Dame, probablement à partir de 1018) et peut-être de Saint-Basile (cité en 1046), apportent de nombreux renseignements. Les sources postérieures, elles, démontrent que l'hypothèse du noyau urbain primitif situé à Saint-Martin ainsi que la synonymie établie par Dom Fleureau entre *Étampes-les-Nouvelles* et *Étampes-le-Châtel*, qui s'opposeraient à *Étampes-les-Vieilles*, ne reposent sur rien.



Église attestée ● Église probable ○ Moulin ●

Le site d'Étampes vers 1050. Deux églises sont déjà attestées ainsi qu'au moins quatre moulins sur la Louette, le site du palais du Séjour (sinon le palais lui-même) est occupé depuis une cinquantaine d'années au moins. L'urbanisation se développe à Saint-Martin, et la nouvelle route Étampes-Orléans emprunte l'ancien cours de la Louette avant de gagner le plateau beauceron par une vallée sèche. L'église collégiale primitive existe probablement déjà.

Le *castrum* mentionné par les légendes des monnaies de Raoul est-il le même que celui des sources ? Rien ne le prouve, mais nous acceptons provisoirement de les assimiler<sup>130</sup>. Dans ce cas, nous constatons des glissements et des remplacements de toponymes. Vers 1020, le palais se situe à l'intérieur du *castrum*<sup>131</sup> mais, en 1046, le moulin du Chapitre voisin du palais du Séjour se trouve dans la périphérie de la ville (*suburbium*). Dès 1082, le palais se situe à l'extérieur du *castrum*, à Étampes-les-Nouvelles (*Stampes novae*), mais l'église Sainte-Marie, citée dans le *castrum* vers 1020, se situe maintenant à Étampes : le toponyme *castrum* a disparu et les sources postérieures montrent le remplacement constant de ce toponyme par Étampes tout court<sup>132</sup>. En 1046, le *suburbium*\* est très bien défini autour du *castrum* ; il s'étend du moulin Sablon à Brunehaut et de Saint-Basile aux rives de la Juine. Il n'est plus mentionné à partir de 1082, mais n'est pas l'équivalent strict d'Étampes-les-Nouvelles (*Stampes novae*), territoire qui comprend en 1106<sup>133</sup> Morigny, alors que ce bourg n'est pas inclus dans le *suburbium* en 1046. Étampes-le-Châtel (*castrum*) n'est pas synonyme d'Étampes-les-Nouvelles, car le toponyme *castrum* est remplacé par le toponyme *Étampes*, qui s'oppose, lui, à Étampes-les-Nouvelles et éventuellement à Étampes-les-Vieilles (*veteres Stampes*). Ce dernier toponyme apparaît seulement en 1046 sous la forme du diminutif *vetulus*, signifiant « modérément ancien, pas trop neuf ». Il exprime une ancienneté relative, mais non absolue. Il faut 39 ans pour qu'apparaisse, en 1085, Étampes-les-Vieilles sous la forme latine qui persistera trois siècles : *Veteres Stampes*<sup>134</sup>. Mais c'est seulement en 1106 qu'apparaît le premier acte permettant d'assimiler Étampes-les-Vieilles et Saint-Martin.

En fait, le palais du début du XI<sup>e</sup> siècle semble différent du palais du Séjour, lequel paraît attesté dès 1082. L'évolution toponymique étampoise suit les modalités générales de l'évolution urbaine aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, la démographie et le développement économique provoquant la création de *burgus* et *portus*\* à la périphérie des noyaux urbains. Les cas comparables ne manquent pas : Saint-Hilaire de Poitiers, situé au milieu des vignes, est fortifié en 937 ; en 1083, un vieux bourg y est mentionné, ce qui implique la création d'un bourg plus récent. Vers 1080, effectivement, d'autres sources indiquent la présence de cinq îlots de peuplement autour de Saint-Hilaire<sup>135</sup> : personne ne songe pourtant à prétendre que ce « vieux bourg » est plus ancien que le monastère attesté dès le VI<sup>e</sup> siècle. Dans les villes médiévales, l'adjectif *vetus* accolé à un quartier n'implique donc pas son antiquité ni sa nature de noyau urbain primitif, mais plutôt sa création à une époque récente, précédant cependant celle d'autres quartiers qualifiés de neufs. (Voir annexe III).

130. Peixoto Xavier, « Évaluation archéologique du site de l'ancien hôpital d'Étampes », *Archéologie en Essonne*, 1999, p. 69-77. Ces fouilles et nos découvertes anciennes et récentes de tessons des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècle sur l'emprise du *castrum* suggèrent qu'il n'est pas extravagant d'assimiler le *castrum* du monnayage et celui du XI<sup>e</sup> siècle.

131. En 1030, un acte de Robert le Pieux est rédigé au palais étampoise ; *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t.9, p. 623. L'acte ne permet pas d'identifier l'emplacement du palais.

132. Prou Maurice, *Catalogues des actes de Philippe premier, roi de France (1059-1108)*, Paris, 1908 : (1082) CVIII, (1085) CV, (1101-1104) CXLIX ; Dom Fleureau : p. 294-295 (1082), p. 405 (1101-1104), p. 477 (1106).

133. Prou Maurice, *Catalogues des actes de Philippe premier...*, (1106) CLVI.

134. C'est-à-dire un nominatif pluriel dont nous connaissons surtout l'ablatif et le génitif par les textes.

135. Chédeville André, in André Chédeville, Jacques Le Goff et Jacques Rossiaud, *La ville en France au Moyen Âge, Histoire de la France urbaine*, (direction Jacques Le Goff), Paris, Seuil, 1980, t. 2, p. 79.